

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet

**Remplacement
des menuiseries de
l'école maternelle
Curie. Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN - MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la préservation et de l'amélioration des bâtiments communaux, la ville souhaite remplacer les menuiseries (façade EST) de l'école maternelle Curie, vieilles de plus de 30 ans, et qui sont dans un état très dégradé. Ce remplacement permettra d'installer des menuiseries performantes sur le plan de l'étanchéité à l'air mais également sur le plan thermique.

Ainsi les enfants et le personnel enseignant et municipal travailleront dans un meilleur environnement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 10 000€ au titre du soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant	Recette	Montant
Remplacement des menuiseries de l'école maternelle Curie	75 000€	Réserve parlementaire allouée	50 000€
		Dotation soutien à l'investissement	10 000€
		Participation communale	30 000€
TOTAL HT	75 000€		
TVA 20%	15 000€		
TOTAL TTC	90 000€		90 000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Services Techniques et Renouvellement Urbain du 18 mai 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 22 mai 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire de la ville de FLOIRAC à solliciter une subvention de 10 000€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement et à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de cette opération.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU